CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2021

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Le Conseil Municipal s'est réuni le 27 mars 2021 à 9 h 00, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, Maire.

1. Monsieur le Maire ouvre la séance et désigne le secrétaire de séance
2. Monsieur le Maire est désigné Secrétaire de séance et procède à l'appel des membres du Conseil Municipal :

Présents :

M. Frédéric DUCHÉ, Maire, Mme Martine VANTREESE, M. Jean-Philippe ADAM, Mme Valérie RANO, M. Gérard LERATE, M. Thierry LECOUR, Mme Armelle KRATZ, Adjoints ; Mme Colette CARON, M. Alain DAJON, Conseillers Municipaux délégués ; M. Claude LETOURNEUR, M. Christian LEPROVOST, Mme Caroline LEDOUX, Mme Véronique BABIN-PREVOST, M. Fabien HEYTENS, Mme Françoise LORENZI, M. Arnaud TOLLEMER, Mme Christiane CHERRIER, M. Pascal PEREAL, Mme Martine SEGUELA, M. François VAUTHRIN, Mme Sandrine DA SILVA, M. Paul BERNARD, M. Christophe DELACOUR, Mme Fabienne DELACOUR, Conseillers Municipaux.

Absents excusés :
M. Léopold DUSSART, pouvoir à Mme Martine VANTREESE
Mme Sylvie GOULAY, pouvoir à M. Thierry LECOUR
Mme Jessica RICHARD, pouvoir à Mme Valérie RANO
M. Willy WUYTS, pouvoir à Mme Caroline LEDOUX
Mme Aurélie LORTIE, pouvoir à M. François HEYTENS

3. Est adopté le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 15 décembre 2020.

- oOo –

N°2021-18 **Marché hebdomadaire – droit de place 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter les tarifs du marché pour l'ensemble de l'année 2021 comme suit : Tarifs applicables du 01/01/2021 au 31/03/2021 : Jusqu'à 10 mètres linéaires avec une profondeur maximum de 2 mètres : Abonné = 1,45 € HT, Non abonné = 2,00 € HT / Chaque mètre linéaire au-dessus avec une profondeur maximum de 2 mètres : Abonné = 1,51 € HT, Non abonné = 2,05 € HT / Marchés à thème, foires… Pour toute occupation du domaine public, le mètre linéaire = 4,85 € HT / Redevance d'animation (forfait par commerçants et par séance) = 2,08 € HT / Redevance pour raccordement électrique (forfait par prise) = 2,51 € HT / Minimum de règlement par chèque pour les commerçants ayant plus d'un an d'ancienneté = 119,75 € HT, ***à la majorité des voix (4 oppositions).***

N°2021-19 **Modification du tableau des effectifs**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de valider la création des postes suivants et de modifier en conséquence le tableau des effectifs communaux : 2 postes d'ATSEM principal 1ère classe à temps complet / 1 poste de technicien

principal 2ème classe à temps complet / 2 postes d'adjoints administratif principal 2ème classe à temps complet, de valider la suppression des postes suivants et de modifier en conséquence le tableau des effectifs communaux : 1 poste de rédacteur territorial à temps complet / 1 poste de technicien territorial à temps complet / 1 poste d'adjoint administratif à temps complet / 2 postes d'ATSEM principal 2ème classe à temps complet, ***à l'unanimité des voix.***

N°2021-20 **Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2020 de la ville des Andelys**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Compte de Gestion et le Compte Administratif 2020, ***à l'unanimité des voix,*** le Maire ne prenant pas part au vote.

N°2021-21 **Budget Ville – Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2020, ***à l'unanimité des voix.***

N°2021-22 **Budget 2021 – Vote des taux d'imposition**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter la taxe foncière non bâtie au taux de 74,90% et la taxe foncière bâtie au taux de 34,31%, ***à l'unanimité des voix.***

N°2021-23 **Budget Principal 2021 de la Ville**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le Budget Principal 2021 de la Ville, ***à la majorité des voix (4 oppositions).***

N°2021-24 **Actualisation de l'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP/CP) au titre de l'aménagement de la Place Poussin et du parvis de la Mairie des Andelys**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'actualisation de l'autorisation de programme « Aménagement de la Place Poussin et du parvis de la Mairie des Andelys » ; d'autoriser l'engagement des crédits de paiement selon le prévisionnel, ***à la majorité des voix (4 oppositions)***.

N°2021-25 **Attribution des subventions aux associations**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe le montant total des subventions aux associations à la somme de 265 000 €, dit que les subventions en lien direct avec l'organisation de manifestations ne seront versées que si lesdites manifestations peuvent avoir lieu, ***à l'unanimité des voix***, pour l'ensemble des associations.

N°2021-26 **Convention de subventionnement 2021 entre la Ville et l'OCLA**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention de partenariat entre la commune des Andelys et l'OCLA, d'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à la signer, ***à l'unanimité des voix.***

N°2021-27 **Convention de subventionnement 2021 entre la Ville et l'UCIAL**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention de subventionnement entra le Ville et l'UCIAL, d'autoriser le Maire ou son adjoint délégué à la signer, ***à l'unanimité des voix.***

N°2021-28 **Convention d'occupation du domaine public par les Restaurants du Cœur**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de conclure, à titre gratuit, avec l'association Les Restaurants du Cœur de l'Eure une convention d'occupation du domaine public pour des locaux situés à l'ancien Château des Alcools, rue Raymond Phélip pour une durée de trois ans à compter du 1er mai 2021, d'autoriser le Maire ou

son Adjoint délégué à la signer, ***à l'unanimité des voix.***

N°2021-29 **<u>Convention d'occupation du domaine public par l'association SORESO (Solidarité Relais Soutien)</u>**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de conclure, à titre gratuit, avec l'association SORESO (Solidarité Relais Soutien) une convention d'occupation du domaine public pour des locaux situés à l'ancien Château des Alcools, rue Raymond Phélip pour une durée de trois ans à compter du 1er mai 2021, d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à la signer, ***à l'unanimité des voix***.

N°2021-30 **<u>Convention de subventionnement 2021 avec le Club Sportif Andelysien</u>**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver la convention de subventionnement entre la commune des Andelys et le CSA, d'autoriser le Maire ou son Adjoint délégué à la signer, ***à l'unanimité des voix***.

N 2021-31 **<u>Renouvellement d'adhésion au groupement du SIEGE 27 pour la fourniture d'électricité</u>**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'autoriser le Maire à signer l'acte constitutif pour la création d'un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie coordonné par le SIEGE 27 ainsi que toute pièce administrative et comptable, ***à la majorité des voix (4 abstentions)***.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h35.

Fait aux Andelys, le 29 mars 2021.

Le Maire,

Frédéric DUCHÉ.